

**OBJET DECISION MODIFICATIVE N° 1/ 2015
 AU BUDGET PRINCIPAL**

La présente Décision modificative enregistre en Section d'Investissement des compléments de crédits sur le Chapitre 23, financés par des recettes complémentaires sur le Chapitre 10 au titre du Fonds Régional pour le Développement Economique collectée sur l'Octroi de Mer sur les produits taxés en 2014 pour un peu plus de 2 157 000,00 €.

Les travaux viendront en complément des travaux neufs inscrits en Investissement au titre du BP 2015. Cette enveloppe permettra d'améliorer le programme de réhabilitation des installations en matière d'éclairage public ainsi que des sites sportifs.

La présente DM enregistre également des mouvements budgétaires en Section d'Investissement des régularisations sur écritures d'amortissement inscrits au BP 2015

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET DECISION MODIFICATIVE N°1/ 2015
AU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/1-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FRANÇOISE Gérard, 5ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire générale/ Entreprise municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission, avec réserve de M. René-Paul VICTORIA ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

10 voix contre
(dont 3 votes par procuration)

pour

↓
Monsieur FOURNEL Dominique,
Madame ANILHA Fernande,
Messieurs VICTORIA René-Paul,
HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques,
Mesdames VITRY Faouzia et HO-SHING Cynthia

↓
autres élus présents et mandatés

Adopte la Décision modificative n°1 au Budget principal 2015 qui s'élève à :

* 388 000,00 € en dépenses et recettes pour la Section d'Investissement.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'Investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
10	10228	020	Autres fonds			2 157 990,00
16	1641	020	Emprunts en euros	30 915 776,43		-929 166,87
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques	9 935 943,00	388 000,00	
040	280421	01	Biens mobiliers, matériel et études	1 861 432,91		-767 559,91
040	28182	01	Matériel de transport	627 710,28		-73 263,22
			TOTAL		388 000,00	388 000,00

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15118-B-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

ARRETE DES SIGNATURES

25+6
7+3

(confé "Chapau")

Nombre de membres en exercice 55
Nombre de membres présents 42
Nombre de suffrages exprimés 51

Nombre de voix pour 41 (11)
contre 10 (5)
abstentions

Date de convocation du Conseil Municipal
17 février 2015

Décision modificative n° 1/ 2015 au Budget principal,
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 24 février 2015

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en première séance annuelle,
à Saint-Denis, le 24 février 2015

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

[The main body of the document is filled with numerous handwritten signatures and scribbles, mostly in black ink, which are largely illegible.]

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15118-C-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015
[Signature]
Gilbert ANNETTE